



**PROCES VERBAL COMPLET DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MINORVILLE**

Du Mardi 2 septembre 2025 à 20h00

Le mardi 2 septembre 2025,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 août 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Présents : Mesdames SCHOUG Anne, MALLICK Astrid et BRISSON Isabelle, Messieurs HENNEBERT Philippe, MOUROT Stéphane, MACQUIN Jérôme, NICLOUX Philippe et THIRIOT Marc.

Absents : Messieurs SCHOUG Stéphane et ZIEGLER Aurélien.
Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Astrid MALLICK est désignée pour remplir cette fonction.

- Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2025

► *Vote : unanimité.*

- Délibération décisions modificatives budget 2025

Monsieur le Maire indique aux Conseillers municipaux présents qu'il est nécessaire d'apporter des décisions modificatives au budget 2025 comme suit :

En dépenses de fonctionnement au 011 : - 5 500 €
En dépenses de fonctionnement au 065 : - 3 000 €
En dépenses de fonctionnement au 023 : + 8 500 €
En recettes d'investissement au 021 : + 8 500 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la création de ces modifications budgétaires.

- Délibération renouvellement baux communaux

Deux conseillers (Madame Anne SCHOUG et Monsieur Jérôme MACQUIN) quittent la salle car ils sont intéressés à l'affaire, pour que le conseil puisse procéder au vote de la location des terrains communaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :**

Décide de procéder au renouvellement des baux de locations de terrains communaux arrivés à échéance le 31 décembre 2024, aux mêmes conditions que précédemment, soit :

- Parcelle ZD N°1, lieu-dit « Gibeaupré », d'une contenance de 0 ha 32 ares 60 ca, louée à l'ACCA de Minorville
- Parcelle ZC N°12, lieu-dit « Derrière le Moulin », d'une contenance de 0 ha 52 ares 90 ca, louée à Monsieur DURAND Eric, 2 rue Cécile 54470 HAMONVILLE
- Parcelle ZB n°12, lieu-dit « Hagachamp », d'une contenance totale de 0 ha 53 ares 20 ca, louée à Monsieur Pascal CLAVEL, 5 Grand Rue 54470 LIMEY
- Parcelles F651, ZC42 et ZE35 d'une contenance totale de 15 ha 58 ares, louées à Monsieur MACQUIN Jérôme, 5 Rue de Rehanne 54385 MINORVILLE
- Parcelle ZE35 d'une contenance de 1 ha, louée à Monsieur THIERY Patrick, 10 bis Rue St Laurent 54385 MANONVILLE
- Parcelle ZA18 d'une contenance de 1 ha 37 ares 65 ca, louée à Monsieur PIERSON Sylvain 3 Rue du Grand Pré 54470 LIRONVILLE
- Parcelle ZK24 d'une contenance de 0 ha 53 ares 30 ca, louée à Madame FERVILLE Fanny, 15 Rue du Parc de Lorraine 54470 SEICHEPREY
- Parcelles F651, ZB35, ZD45 et 50 d'une contenance totale de 18 ha 77 ares 30 ca, louées à Messieurs SCHOUG Stéphane et Mickaël 57 Grande Rue 54385 MINORVILLE
- Parcelles F651, F646, ZH 9 et 10 d'une contenance totale de 10 ha 98 ares 15 ca, louées à Monsieur HENNEBERT Romain, 23 Grande Rue 54385 MINORVILLE
- Parcelles F651 et F646 d'une contenance totale de 10 ha 98 ares 15 ca, louées à Madame SCHOUG Anne, 62 Grande Rue 54385 MINORVILLE
- Ces baux sont établis avec effet au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de neuf années.

- Délibération don à la commune

Monsieur le Maire présente le chèque émis par Mme Sandra COLLIGNON de 157,20 € correspondant au don qu'elle fait à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'encaissement de ce chèque.

- Délibération bail projet agrivoltaïque

Monsieur le Maire indique qu'une promesse de bail emphytéotique pour le développement d'un projet agrivoltaïque sur des terrains communaux doit être rédigé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'autoriser Monsieur le Maire a mené les discussions avec la société Vent D'Est et M. Pascal CLAVEL pour l'élaboration d'un accord foncier et la rédaction d'une promesse de bail emphytéotique dans le cadre du projet agrivoltaïque envisagé sur des terrains communaux.

La séance est levée à 21h15.

